



Région Centre

Le Président,

Communication du Président du Conseil régional à l'Assemblée plénière

Réunion des 24 et 25 juin 2010

**Titre : Lancement des mesures d'urgence sociales et
économiques : le soutien de l'emploi par la formation**

I - UN CONTEXTE DE CRISE

La crise financière a gravement mis en péril l'économie tant à l'échelle mondiale qu'euroeuropéenne, elle continue à le faire.

La région Centre n'échappe pas aux effets de cette crise qui atteint durement l'emploi. L'activité économique y a été fortement affectée avec une activité industrielle frappée de plein fouet (notamment l'industrie automobile et les entreprises sous-traitantes), des chiffres d'affaires en recul, une baisse globale des investissements et une très forte diminution de l'intérim. Cette situation s'est traduite par de nombreuses opérations de licenciement, par des fermetures d'entreprises et par le recours massif au chômage partiel.

Les salariés les plus touchés ont d'abord été les intérimaires et les titulaires de contrats à durée déterminée, et donc surtout les jeunes, puis est venu le tour des salariés en contrat stabilisé, et donc davantage des adultes. La situation de l'emploi, l'évolution du chômage et les phénomènes d'exclusion sociale sont extrêmement préoccupants.

En mars 2010 le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B, C, sans emploi ou avec une activité réduite) s'élève à 152 351. Il a augmenté de 13,6% depuis mars 2009 et de 32,1% depuis mars 2008. La situation est très contrastée entre départements, le Cher et le Loiret étant les plus touchés (respectivement +15,4% et +16,7% entre mars 2009 et mars 2010). Les hommes sont également plus touchés (+15,9 %) que les femmes (+11,6 %).

L'analyse de ces données par public montre une très importante dégradation pour les chômeurs de longue durée dont le nombre augmente de plus de 42,5% de mars 2009 à mars 2010, certains bassins d'emploi en sont à un accroissement de plus de 50 %.

Les seniors (+ de 50 ans) sont également fortement frappés, leur nombre augmente de +26% en un an. Ce public a particulièrement souffert des situations de licenciements et de fermetures d'entreprise.

Les jeunes, dont la situation était la plus préoccupante en 2009, voient leur part dans la demande d'emploi se stabiliser. Néanmoins, les chiffres sont à prendre avec prudence car les motifs de sortie des fichiers de Pôle Emploi ne sont souvent pas tant les reprises d'emploi que les changements de catégorie (entrée en formation, abandon de recherche ou non réponse à des convocations).

Cette situation de l'emploi s'accompagne de l'aggravation et de la multiplication des problèmes d'ordre social. Le nombre de « travailleurs pauvres » ou de précaires ayant une activité réduite mais toujours inscrits à Pôle Emploi augmente. L'arrivée en fin de droits d'un nombre important de demandeurs d'emploi laisse présager de lourdes difficultés pour les intéressés et leurs familles et au final le développement de redoutables mécanismes d'exclusion.

Cette dégradation de la situation intervient alors que les activités et les métiers continuent à se transformer du fait notamment des évolutions technologiques et de la tertiairisation et dans un contexte de mondialisation.

Que ce soit pour faire face à ces transformations ou à la crise, la qualification et la professionnalisation des habitants du Centre constituent pour la Région une obligation renforcée.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et en priorité des jeunes les plus en plus en difficulté, la sécurité professionnelle des adultes engagés dans la vie active, et en priorité des adultes les plus éloignés de l'emploi et les plus fragiles professionnellement sont deux préoccupations majeures.

II – Des réalisations significatives d'ores et déjà mises en oeuvre

Au titre des enjeux prioritaires que sont l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et la sécurité professionnelle des actifs, on peut citer les actions d'ores et déjà mises en oeuvre :

- pour les jeunes

Au cours de la période écoulée un chantier prioritaire du Plan régional de développement des formations (PRDF) a été consacré au public jeune sous l'intitulé : « Réussite pour tous, information, insertion, accompagnement et prévention des décrochages ». Dans ce cadre ont particulièrement été menées les actions suivantes :

*** En matière d'information et d'orientation :**

- les forums et salons tournés vers la découverte des métiers et la professionnalisation (en 2010, 88 000 visiteurs dont 13 800 familles),
- les Olympiades des métiers pour valoriser les métiers et les jeunes,
- l'appui financier de la Région aux structures chargées d'accompagner les jeunes dans leurs démarches d'insertion (missions locales, centres d'aide à la décision, Centre régional information jeunesse...),
- la mise en réseau les lieux d'accueil sur les territoires pour faciliter les démarches des bénéficiaires et assurer une continuité de service, notamment via le réseau « Etoile »
- le site « Etoile » (www.etoile.regioncentre.fr) en tant qu'outil d'information partenarial de la mise en réseau sus mentionnée qui développe de nouvelles fonctionnalités (géo localisation des formations en particulier en 2009, rubriques dédiées à l'entreprise et aux salariés en 2010)

*** En matière de lutte contre le décrochage scolaire :**

- l'opération « Assure ta rentrée » menée depuis 2006 qui mobilise de nombreux partenaires (Education nationale, missions locales, CFA, CAD, Afpa...) pour trouver une place en formation à tout jeune sans solution à la rentrée scolaire,
- l'expérimentation « Assure ton année » pour donner de la souplesse à l'opération précédente en assurant tout au long de l'année un service « au fil de l'eau ».

* En matière d'actions de formation :

- 20 000 jeunes formés chaque année et qualifiés par le contrat d'apprentissage.
- 70% de jeunes dans les actions d'insertion (soit plus de 3000 bénéficiaires) et 40% dans les actions de qualification (soit 2 800 jeunes) financées par la Région dans le champ de la formation professionnelle,
- l'implication de la Région dans le dispositif des écoles de la 2ème chance pour jeunes les plus en difficulté,
- la mise en place d'un visa compétence jeune pour aider les jeunes sortis du système universitaire à s'insérer dans le monde du travail.

* En matière de services associés pour faciliter l'insertion des mesures ont été votées par l'Assemblée plénière de mars 2009 pour :

- - faciliter l'accès à la restauration scolaire (1500 jeunes),
- - faciliter l'accès des étudiants à une couverture santé complémentaire (250 jeunes),
- - participer au financement du permis de conduire (800 jeunes),
- - sécuriser les parcours d'apprentis victimes d'un licenciement économique (mesure reprise ensuite par le gouvernement),
- - favoriser les jeunes talents sportifs et artistiques (180 jeunes) et aider des projets portés par les jeunes (75 projets).

- pour les actifs

On doit citer plus particulièrement :

- * les actions de formation en direction des demandeurs d'emploi destinées à favoriser leur insertion professionnelle, à leur apporter une qualification, à les professionnaliser et à leur permettre de faire évoluer leurs compétences. Ces actions, y compris le programme « savoirs de base » et ses 6 visas (bureautique, Internet, langues vivantes, trois en un, éco citoyen et accueil tourisme) constituent le volet adultes du programme régional de formation professionnelle continue, auquel il faut ajouter le dispositif chèque formation, réponse individualisée et adaptée aux besoins non couverts par les actions du programme.
- * l'appui à la formation des salariés : la responsabilité de la formation des salariés relève de l'entreprise et des partenaires sociaux. La Région travaille en étroite collaboration avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) interprofessionnels ou de branches afin de mutualiser les efforts et les moyens en faveur des salariés les moins qualifiés et les plus fragiles, avec le souci de privilégier les interventions dans les petites et moyennes entreprises.
- * les actions menées pour faire face à la crise et notamment le montage d'actions de formation en partenariat avec les entreprises, les OPCA et le Conseil régional pendant des périodes de chômage partiel.
- * les interventions menées dans le cadre de licenciements, fermetures d'entreprises, plans de sauvegarde pour l'emploi, cellules de reclassement, conventions de redynamisation. Ces interventions ont permis de réagir très vite sur les nécessaires réponses aux besoins de formation des personnes licenciées.
- * le financement du dispositif VAE (validation des acquis de l'expérience) qui permet à chaque citoyen de bénéficier d'une information complète sur la VAE, de conseils sur la procédure à suivre et d'accompagnement dans la constitution du dossier et pour sa présentation devant le jury de validation.

III – Des engagements à tenir sans délai pour lutter contre la crise économique et sociale

C'est au vu du constat de crise qui vient d'être présenté que la majorité régionale a inscrit parmi ses priorités d'action, avant les récentes élections, le soutien à l'emploi notamment par la formation. Il s'agit « d'aller vers une véritable sécurité sociale professionnelle avec des contrats de continuité professionnelle pour les salariés en recherche d'emploi, des contrats de qualification pour les jeunes éloignés de l'emploi et des visas compétences pour chaque jeune dans son parcours ».

La crise donne à l'action un caractère d'urgence et il convient de tenir sans tarder ces trois engagements. Leur mise en œuvre se fera dès le début de l'année 2011.

1) Le contrat régional pour l'emploi et la qualification CREQ

Un nouveau dispositif sera proposé aux jeunes sans qualification et les plus en difficulté qui, malgré les dispositifs existants parmi lesquels notamment les actions d'insertion et de qualification, se retrouvent sans solution : le contrat régional pour l'emploi et la qualification (CREQ). La prestation demandée aux opérateurs consistera à offrir un service intégré de formation, d'accompagnement pédagogique, de suivi jusqu'à l'emploi et dans l'emploi et de fourniture de prestations associées si nécessaire (hébergement, restauration...). Ce dispositif est véritablement centré sur le jeune, sa situation particulière et les moyens à mobiliser sont adaptés à sa situation personnelle. Dès 2011, une expérimentation sera menée avec la proposition de 500 CREQ pour les jeunes les plus en difficulté.

2) Le visa « compétences jeunes »

Le visa « compétences jeunes » a été expérimenté avec succès depuis un an.

L'objectif de ce visa est d'agir, d'accompagner et de former le jeune dans une démarche d'orientation et d'inclusion sociale. Le Visa « Compétences Jeunes Centre » est un élément structurant pour le jeune en démarche de recherche d'emploi. Il a pour objectif essentiel de faire acquérir et/ou de renforcer les compétences et connaissances nécessaires à un jeune pour comprendre le monde du travail, construire un projet d'emploi, se valoriser et s'engager dans un processus de recherche d'un emploi, ou d'un métier adapté à ses acquis, ses compétences et ses choix.

Il sera pérennisé à partir de 2011 et bénéficiera à un public élargi.

3) Le contrat de continuité professionnelle (CCP)

Le contrat de continuité professionnelle sera l'une des formes qui permettront de poursuivre et d'accentuer les actions déjà menées par la Région en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Il s'inscrira dans une ambition politique forte de véritable sécurité professionnelle des actifs, qui ambitionne de répondre aux besoins de différents publics :

- * celui des demandeurs d'emploi, pour lesquels un travail en partenariat très étroit doit être réalisé avec Pôle Emploi afin que chaque conseiller puisse proposer une formation dans les plus brefs délais avec le moins d'attente possible, dès qu'il a détecté un besoin de formation nécessaire pour la réinsertion dans l'emploi.
- * pour les salariés menacés de licenciement, des analyses doivent être faites au niveau territorial par bassin d'emploi pour identifier les situations, anticiper au maximum et monter des opérations en partenariat (entreprises, Etat, OPCA, Pôle Emploi, etc.), et pour apporter des solutions effectives aux besoins de formation repérés.

- * pour les salariés fragilisés, le travail avec les OPCA doit être affiné pour identifier davantage les secteurs d'activité les plus touchés, les métiers en transformation, les entreprises menacées, etc.
- * le travail déjà engagé auprès des salariés précaires (CDD, intérimaires, contrats aidés) sera poursuivi.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présente communication

François BONNEAU